

## **INFORMATION AUX BOUCHAILLOTS**

**En raison de l'absence d'une liste électorale municipale sur la commune de Le Bouchaud, le Préfet de l'Allier a désigné une délégation spéciale. Composée d'un président et de deux vice-présidents, un arrêté préfectoral a été signé et publié le 16 mars 2026.**

**L'action principale de cette délégation spéciale (DS) sera de gérer les affaires courantes de la commune de provoquer une ou plusieurs réunions publiques d'information dont les dates seront communiquées à l'ensemble des administrés afin de faire émerger une nouvelle liste électorale et enfin, organiser des élections municipales fixées au dimanche 14 juin 2026.**

**La première réunion publique se tiendra le Mardi 31 Mars à 20H30 dans la salle polyvalente de la mairie. Tous les habitants y sont conviés.**

**La délégation spéciale tiendra des permanences à la mairie de Le Bouchaud de 14 à 17 heures ou sur rendez-vous si besoin urgent et avéré, selon les horaires d'ouverture actuels soit le mercredi et vendredi après-midi.**